

DOSSIER DE PRESSE

LA TRANSITION ENERGETIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND CHATEAUDUN

Alain VENOT, président de la Communauté de Communes du Grand Châteaudun et Xavier NICOLAS, président d'ENERGIE Eure-et-Loir ont le plaisir de vous inviter à la signature de la convention pour la déclinaison de la transition énergétique sur le territoire du Grand Châteaudun qui se déroulera *le mardi 11 septembre à 11 heures* au siège de la communauté de communes.

Rappel du contexte

Les récentes évolutions législatives sont venues renforcer le rôle des intercommunalités dans le domaine de l'énergie. Celles-ci sont amenées à devoir décliner et dynamiser sur leurs territoires des politiques d'efficacité énergétique et de lutte contre le changement climatique, dans le respect des orientations définies par la Région.

Par exemple, la loi pour la Transition Energétique et la Croissance Verte du 17 août 2015 prévoit pour chaque EPCI à fiscalité propre comptant plus de 20 000 habitants la réalisation d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) d'ici le 31 décembre 2018. Il s'agit d'un outil clé dans la mise en œuvre de la transition énergétique, avec des effets visibles à travers différents volets : meilleure maîtrise des consommations énergétiques, développement des énergies renouvelables, transports, apport d'activité à l'artisanat local, conseil aux particuliers...

La communauté de communes du Grand Châteaudun a décidé de s'engager et va, en partenariat avec ENERGIE Eure-et-Loir, réaliser le diagnostic énergétique de son territoire et mettre en œuvre de nouvelles actions en faveur de la transition énergétique.

ENERGIE Eure-et-Loir, acteur majeur de la transition énergétique dans les territoires d'Eure-et-Loir

Dans le cadre de la convention, ENERGIE Eure-et-Loir se propose d'accompagner la communauté de communes du Grand Châteaudun dans les domaines suivants :

A - ASSISTANCE POUR L'ELABORATION DU DIAGNOSTIC ENERGETIQUE

- la mise à disposition d'une équipe compétente et objective totalement engagée au service des collectivités,
- un travail en étroite concertation avec l'Etat et la Région afin de réaliser l'inventaire des données indispensables au diagnostic du territoire,
- la construction avec la communauté de communes d'un cahier des charges destiné à sélectionner le prestataire chargé de la réalisation du PCAET,
- un travail de proximité auprès de la communauté de communes afin de faire un point régulier sur l'avancement du PCAET, la soutenir dans les phases d'élaboration, de vérification et de validation des documents produits,
- la mise à disposition du logiciel Prosper, véritable outil de prospective énergétique territoriale.

